

PROFESSION SPORT 56

LABELLISE TIERS DE CONFIANCE
PAR L'URSSAF DEPUIS 2003

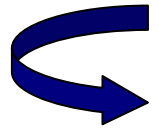


LE DISPOSITIF IMPACT EMPLOI

Habilité par l'URSSAF, Profession Sport 56 utilise ce logiciel permettant la gestion globale des formalités liées à l'emploi.



AVANT L'EMBAUCHE

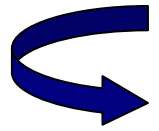


Profession Sport 56 effectuée :

- l'aide à la rédaction du contrat de travail
- la déclaration unique d'embauche
- l'immatriculation auprès de l'URSSAF
- l'inscription auprès de la caisse de retraite
- l'inscription auprès de la caisse de prév



AVANT L'EMBAUCHE

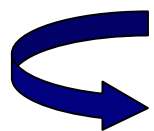


L'association doit :

- rédiger et signer le contrat de travail
- prendre rendez-vous auprès de la médecine du travail



PENDANT TOUT LA DUREE DU CONTRAT

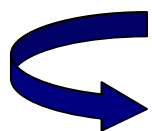


Profession sport 56 effectue :

- l'établissement et l'envoi des bulletins de paye
- les déclarations des cotisations sociales trimestrielles auprès de l'URSSAF, l'ASSEDIC, la CAISSE DE RETRAITE, la CAISSE DE PREVOYANCE)
- les déclarations des données annuelles



PENDANT TOUT LA DUREE DU CONTRAT

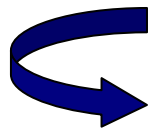


L'association doit :

- transmettre les éléments relatifs aux salaires
- payer les salaires
- payer les cotisations sociales trimestrielles



EN CAS DE FIN DE CONTRAT ou DE RUPTURE DE CONTRAT



Profession Sport 56 effectue :

- le certificat de travail à remettre au salarié
- l'attestation ASSEDIC à remettre au salarié
- le solde de tout compte à remettre au salarié
- accompagne et conseille en cas de licenciement



Ce service nécessite une adhésion à Profession Sport 56 (révisable chaque année).

Coût : 2 euros / bulletin de paye

Contact : Françoise LE GOUGUEC

tél : 02.97.46.19.60

e-mail : ag-profession.sport56@wanadoo.fr

